



Analytischer Bericht
der Gemeinderatssitzungen
Compte rendu analytique
des séances du conseil communal

No 2/2024

Sitzungen vom / Séance du 24.05.2024



VILLE DE
LUXEMBOURG
www.vdl.lu



multiplicity



ORDRE DU JOUR

de la séance du vendredi 24 mai 2024

EN SÉANCE NON PUBLIQUE

I.	Personnel enseignant : nominations (liste 1)	191
II.	Affaires de personnel de la Ville de Luxembourg (décision)	191
III.	Office social : affaires de personnel (avis)	191

EN SÉANCE PUBLIQUE

IV.	Questions posées par des conseillers communaux	191
1)	Question de Madame la conseillère Oberweis au sujet de la sécurité routière à la place Jeanne d'Arc	191
2)	Question de Madame la conseillère Brömmel sur le réaménagement de la rue de Gasperich	191
3)	Question de Madame la conseillère Afonso sur l'accessibilité des foyers scolaires	192
V.	Organisation scolaire 2024/2025	192
VI.	Circulation	196
VII.	Conventions	196
VIII.	Affaires judiciaires	198
IX.	Urbanisme	198
X.	Subsides extraordinaires	199
XI.	Création de postes	199
XII.	Office social : création de postes	199

Vers les archives
livestream des séances
du conseil communal :



En l'absence de Madame le bourgmestre Lydie Polfer, Monsieur l'échevin Maurice Bauer préside la séance. Le conseil est en nombre.

En séance non publique

I. PERSONNEL ENSEIGNANT : NOMINATIONS (LISTE 1)

II. AFFAIRES DE PERSONNEL DE LA VILLE DE LUXEMBOURG (DÉCISION)

III. OFFICE SOCIAL : AFFAIRES DE PERSONNEL (AVIS)

En séance publique

IV. QUESTIONS POSÉES PAR DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Quatre questions des conseillers communal étaient prévues pour la séance du conseil communal d'aujourd'hui. Etant donné que la question de Monsieur le conseiller Weidig relative au « village de tentes » au Pfaffenthal concerne le domaine de la sécurité et que Madame le bourgmestre Lydie Polfer, compétente en la matière, ne peut pas être présente aujourd'hui, je propose de reporter la question de Monsieur le conseiller Weidig à la prochaine séance du conseil communal.

1) Question de Madame la conseillère Oberweis au sujet de la sécurité routière à la place Jeanne d'Arc

Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) : Ma question concerne la sécurité routière à la place Jeanne d'Arc. De nombreux enfants y passent pour se rendre à l'école préscolaire de la rue Nic Martha. Comme la place Jeanne d'Arc est utilisée comme parking et que des conteneurs de recyclage y sont installés, de nombreuses voitures croisent le trottoir emprunté par les enfants. Il peut donc y avoir des situations dangereuses, par exemple lorsque les enfants courent devant leurs parents.

Une citoyenne avait adressé une lettre à la Ville à ce sujet, proposant de prendre des mesures appropriées, par exemple la mise en place d'un panneau informant les automobilistes de la présence éventuelle d'enfants et l'installation de ralentisseurs à proximité du parking. À ma connaissance, l'habitante en question vient de recevoir une réponse. Si la Ville a déjà prévu des mesures, je souhaiterais savoir quand leur mise en œuvre est prévue. Serait-il possible d'installer des éléments provisoires au cas où il faudrait attendre quelques mois avant la mise en œuvre des mesures ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Monsieur le conseiller Benoy avait déjà posé une question à ce sujet en 2022. Le Service Voirie a élaboré un projet qui sera présenté au collège échevinal dans les prochains jours. Le projet prévoit notamment le déplacement des conteneurs de recyclage vers le côté est de la place et l'aménagement de plus de verdure le long du trottoir du côté de l'arrêt de bus de la rue Nic Martha. Il est également prévu de rendre les entrées du parking plus visibles afin d'améliorer la sécurité. Nous veillerons à ce que ces mesures soient mises en œuvre le plus rapidement

possible. Il n'est pas possible pour l'instant de donner une date précise, car en fonction du coût des mesures, il pourrait s'avérer nécessaire de lancer un appel d'offres.

2) Question de Madame la conseillère Brömmel sur le réaménagement de la rue de Gasperich

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Le syndicat d'intérêts locaux Gasperich et les habitants du quartier ont été informés par courrier que le projet de rénovation de la rue de Gasperich sera mis en œuvre fin 2024 et qu'un échange avec les citoyens à ce sujet est prévu.

Le syndicat d'intérêts locaux est très préoccupé par le trafic de transit, d'autant plus que la rue de Gasperich abrite une école et un foyer scolaire. Une semaine seulement avant que je n'ai posé cette question, un enfant avait été renversé au rond-point « Bei der Auer » au début de la rue de Gasperich.

Le syndicat d'intérêts locaux propose de transformer la rue de Gasperich en une zone de rencontre (*shared space*). En 2023, le syndicat d'intérêts locaux avait organisé un atelier au cours duquel de nombreux habitants du quartier avaient discuté de leurs doléances et formulé des propositions en vue d'un réaménagement de la rue de Gasperich. La participation citoyenne tient à cœur au collège échevinal. Cependant, dans d'autres cas, par exemple rue Gellé, malgré les participations citoyennes préalables, les habitants dont les propositions n'ont pas été retenues lors de l'assemblée étaient mécontents.

Où en est actuellement le projet de réaménagement de la rue de Gasperich ?

Quels sont les réaménagements actuellement prévus au-delà des travaux sur les infrastructures souterraines ?

Quelles sont les mesures structurelles et les mesures de déviation du trafic de transit prévues ?

Quand un échange avec les citoyens est-il prévu ?

Le collège échevinal présentera-t-il aux habitants du quartier un projet de réaménagement qui ne soit pas encore définitivement finalisé et qui permette encore, le cas échéant, de prendre en compte les suggestions des habitants ?

Compte tenu des délais extrêmement longs pour la réalisation des travaux de renouvellement des rues Benjamin Franklin et Chr. W. Gluck, certains habitants craignent déjà que les travaux de la rue de Gasperich ne soient également très longs. Quelle sera la durée de ces travaux ? Le collège échevinal peut-il assurer aux citoyens que les travaux seront réalisés dans les délais prévus ?

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Nous allons discuter de ce projet avec les habitants le 4 juin à Gasperich. Madame l'échevin Beissel vous expliquera en détail ce que nous ferons pour répondre aux demandes des citoyens.

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Le plan pluriannuel de notre service SERCO prévoit que la rue de Gasperich sera rénovée de 2024 à 2026. Nos services ont essayé d'intégrer au maximum les propositions faites lors des ateliers organisés par le syndicat d'intérêts locaux en automne 2023. Lorsque le projet a été présenté au collège échevinal en janvier 2024, nous avons encore proposé quelques adaptations, notamment en ce qui concerne les pistes cyclables, les arbres et les emplacements de stationnement.

Le projet actualisé a été approuvé par le collège échevinal. Il prévoit le renouvellement des conduites souterraines (à l'exception de la canalisation) et de la superstructure. Le nombre d'emplacements de stationnement passe de 32 à 18, et le nombre d'arbres de 22 à 34. Des pistes cyclables seront

aménagées des deux côtés de la rue (de la route d'Esch à la rue Ludwig van Beethoven). La zone 30 km/h, actuellement limitée aux alentours de l'école, sera étendue à toute la longueur de la rue. Nous n'avons pas pu donner suite à la proposition du syndicat d'intérêts locaux de transformer toute la rue de Gasperich en zone de rencontre (« shared space »). En effet, la priorité à droite existe partout et il y a des feux de signalisation à un endroit. En outre, des « bosses » seront mises en place pour faire ralentir les véhicules. Les trottoirs seront élargis aux endroits possibles. Les emplacements de stationnement seront de couleur « grès du Luxembourg », comme ce sera progressivement le cas sur l'ensemble du territoire de la ville. Les abris de bus seront remplacés et les passages piétons équipés d'éclairages LED.

Le début des travaux est prévu pour novembre 2024. Une grande réunion des riverains aura lieu le 4 juin. Comme les ateliers mentionnés ont été organisés et que nous avons intégré la plupart des propositions dans le projet, il n'y aura pas d'autre forme de participation citoyenne. D'une manière générale, nous ne procédons à des « consultations populaires » que lorsqu'il s'agit de projets de très grande envergure ou de transformations très importantes.

Les travaux devraient durer 432 jours ouvrables, ce qui permet d'envisager leur achèvement à l'hiver 2026, sauf retards dus aux intempéries. La rue de Gasperich restera toujours praticable dans un seul sens de circulation. Les travaux, dont le coût s'élève à plus de 9 millions d'euros, permettront d'améliorer considérablement la situation, notamment en termes de sécurité. En ce sens, nous avons notamment reçu un avis du Service Foyers scolaires qui salue l'introduction de la zone 30 sur toute la longueur de la rue (650 mètres) ainsi que l'installation de « bosses ».

3) Question de Madame la conseillère Afonso sur l'accessibilité des foyers scolaires

Madame Antonia AFONSO (LSAP) : Chaque année, il arrive que des enfants fréquentant les foyers scolaires de la Ville de Luxembourg se retrouvent dans une situation de mobilité réduite suite à une maladie ou un accident. Or, tous les bâtiments ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite, ce qui complique la vie des enfants et de leurs familles.

Quelles mesures la Ville de Luxembourg prend-elle dans de tels cas ? Les structures d'accueil de la Ville sont-elles régulièrement évaluées ? La Ville veille-t-elle à l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments ?

Monsieur l'échevin Paul GALLES : Il s'agit d'un sujet important et la Ville de Luxembourg est bien placée dans ce domaine. La question concerne trois services communaux : le Service Foyers scolaires, le Service Intégration et Besoins spécifiques et le Service Architecte-Bâtiments.

Tous les foyers scolaires de la Ville de Luxembourg disposent à la fois d'une autorisation d'exploitation de l'ITM (Inspection du travail et des mines) et d'un agrément du ministère de l'Éducation nationale. L'accessibilité des bâtiments figure parmi les conditions d'obtention de ces autorisations.

Tous les foyers scolaires de la Ville possèdent également le label SEAI (structure d'éducation et d'accueil inclusif). Pour conserver ce label, les foyers scolaires doivent se soumettre à des évaluations régulières. Si des possibilités d'amélioration sont constatées lors de ces audits, elles sont immédiatement mises en œuvre.

Les foyers scolaires respectent toutes les obligations légales en matière d'accessibilité. Il s'agit par exemple de pupitres spéciaux pour les enfants concernés, de la présence d'ascenseurs et de la collaboration avec des partenaires externes en

cas de questions auxquelles il n'est pas possible de répondre en interne.

Si la mise en place d'un ascenseur n'est pas possible – par exemple pour les bâtiments modulaires – les enfants concernés sont accueillis au rez-de-chaussée. Tous les nouveaux bâtiments sont bien entendu construits conformément à la législation en vigueur.

Le Service Intégration et Besoins spécifiques est à disposition pour trouver une solution avec le Service Architecte-Bâtiments en cas d'éventuels problèmes ponctuels.

V. ORGANISATION SCOLAIRE 2024/2025

Monsieur l'échevin Maurice Bauer : Lors de la réunion d'aujourd'hui, l'organisation scolaire 2024/2025 sera présentée. Le 10 juin auront lieu les débats sur l'organisation scolaire et lors de la séance du 14 juin, l'organisation scolaire sera soumise au vote. Avant de passer la parole à Monsieur Paul Galles, échevin en charge de l'Enseignement, je tiens à remercier tous les élèves qui ont accepté de contribuer au projet de réaménagement de la cour d'école rue Henri VII.

Monsieur l'échevin Paul GALLES : En tant qu'échevin en charge de l'enseignement, c'est un grand plaisir et un honneur pour moi de pouvoir présenter aujourd'hui pour la première fois une organisation scolaire. Le conseil communal dispose des rapports d'activités des différents secteurs, des documents PDS, qui ont été présentés individuellement pour la première fois cette année en commission scolaire, et du document de l'organisation scolaire proprement dite, qui comprend également les différents PEP. À première vue, l'organisation scolaire s'avère être une tâche relativement technique (nombre d'élèves, contingents, écoles, salles de classe, personnel scolaire, etc.)

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier notre Service Enseignement qui, année après année, prépare avec beaucoup d'engagement et de patience l'organisation scolaire, qui est ensuite discutée avec la direction régionale, les écoles et la commission scolaire, pour être finalement soumise au vote du conseil communal. Je tiens à remercier de leur travail Monsieur Honoré Gregorius, chef du Service Enseignement, et Monsieur Romain Heinz, coordinateur. Le Service Enseignement veille chaque jour à ce que l'organisation scolaire soit mise en œuvre, à ce que le contact soit maintenu à de nombreux niveaux (écoles, personnel scolaire, enfants scolarisés, parents, tous les partenaires) et à ce que tout fonctionne le mieux possible. De par mon expérience, je peux vous assurer qu'ils sont saisis de demandes nombreuses et variées et qu'ils essaient toujours de les orienter dans l'intérêt des enfants. Comme nous avons dû avancer la réunion du conseil communal du 3 juin au 24 mai, le service a dû travailler cette année sous une pression accrue afin de finaliser les documents. Les collaborateurs du service méritent pour cela des remerciements particuliers.

J'adresse également des remerciements à mes collègues du collège échevinal, qui m'accordent leur entière confiance, me soutiennent et me laissent une grande liberté. Mes remerciements s'adressent également à mes collègues du conseil communal pour leur vif intérêt, les propositions d'amélioration qu'ils ont apportées et pour leur engagement en faveur des intérêts des enfants, tant au sein de la commission scolaire qu'en dehors de celle-ci.

J'adresse également mes remerciements à Madame Colette Mart. Elle m'a beaucoup aidé à m'y retrouver rapidement dans ce vaste sujet et reste à mes côtés pour me conseiller et m'aider.

À propos des chiffres. Dans le cadre du calcul des contingents, le ministère de l'Éducation nationale compte 5.486 enfants pour la Ville de Luxembourg, qui seront répartis dans 19 écoles. On peut s'attendre à ce qu'ils soient de facto plus nombreux. Pour calculer les contingents, le ministère de l'Éducation nationale a recours à différents coefficients et chiffres. Un coefficient d'encadrement est établi sur la base de l'indice social calculé tous les trois ans par le LISER. Calculé sur le nombre d'élèves, il donne les contingents. Sur la base d'indicateurs spécifiques aux quartiers, les contingents disponibles sont attribués aux écoles de quartier en fonction de leurs besoins, avec une attention particulière pour les écoles où nous savons par expérience qu'il y a plus d'enfants qui ont besoin de plus d'accompagnement et d'encadrement. De cette manière, les contingents sont calculés individuellement pour chaque école. Les demandes de quotas supplémentaires liées à l'offre de cours d'accueil seront également prises en compte. Pour l'année scolaire 2024/2025, nous estimons à 348 le nombre d'enfants qui suivront un cours d'accueil (enfants réfugiés et enfants ayant besoin d'un cours d'accueil en raison de leur situation linguistique).

Il s'agit donc de calculs complexes et très intéressants. Il s'agit de procéder par étapes, afin que chacun puisse prendre des décisions en fonction de ses droits et de ses possibilités. En séance non publique, nous venons d'approuver la liste 1 avec les candidatures reçues.

Je profite de l'occasion pour remercier tous les enseignants et autres acteurs de leur engagement important dans l'intérêt de nos enfants.

Le nombre d'enfants qui fréquentent nos écoles fondamentales, nos foyers scolaires et nos crèches reste élevé.

Nous savons tous que l'organisation scolaire n'est pas qu'une question de calculs, mais qu'elle cache quelque chose de bien plus important, à savoir la question de l'objectif. Il s'agit du bien-être des enfants. Cela se reflète également dans les rapports des différents services et dans les PDS. L'objectif premier de notre approche globale doit être le bien-être des enfants dans nos écoles.

Comme c'est la première fois que je présente l'organisation de l'école dans mes nouvelles fonctions, je me permets, une fois n'est pas coutume, de prendre un peu de recul et de partager avec vous tous quelques réflexions. D'une part, quelques mots sur l'attitude, l'approche, peut-être une vision, que je vais essayer d'apporter dans le cadre de mes responsabilités. D'autre part, quelques réflexions sur les rapports qui donnent une âme à la structure plus technique de l'organisation scolaire et qui se présentent sous une forme légèrement modifiée par rapport à l'année précédente.

Au début de mon mandat passionnant, j'ai essayé de réfléchir à la manière d'aborder le thème de l'école. Ces réflexions ne sont pas terminées. Les questions qui me guideront sont les suivantes : Que voulons-nous pour nos enfants ? Comment réussir à créer une sorte de famille éducative, de communauté éducative ? Quels sont les domaines d'action concrets qui ressortent particulièrement, ceci en guise de transition vers une vision et des réalisations concrètes qui se retrouvent dans les rapports d'activité ?

Nous avons tous le souhait que les enfants se sentent bien dans notre école, qu'ils aiment aller à l'école et qu'ils y apprennent pour la vie. La base de notre travail est le mandat public d'éducation, qui s'oriente à son tour à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (droit à l'éducation, à l'accueil, au repos, au jeu, respect de la volonté des enfants, santé, etc.) Le rapport de l'*Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher* était par exemple placé sous le thème de « l'intérêt supérieur de l'enfant dans une perspective de santé ». S'engager en faveur des enfants, c'est dans une certaine

mesure façonner l'avenir, mais c'est aussi une politique du présent, puisqu'il s'agit de la dignité des enfants et pas seulement de celle des futurs adultes. De plus, l'éducation doit les aider à acquérir tout le savoir, la liberté et la confiance en soi nécessaires pour qu'ils puissent s'engager dans la société de manière sociale, équitable, écologiquement durable et économiquement juste. L'école offre donc une excellente opportunité de transmettre aux jeunes générations ce que nous considérons comme essentiel. Il s'agit d'une part de la transmission de compétences linguistiques et scientifiques, et d'autre part de la tendance croissante à s'éloigner d'un système binaire (apprendre par cœur, passer des examens) et à considérer l'éducation de nos enfants de manière plus globale. Dans ce contexte, je vois trois priorités, tout en sachant que notre Service Enseignement n'est pas responsable du contenu de l'enseignement, mais en tant que communauté, nous créons les conditions pour les enfants et les autres acteurs, et c'est par le biais de ces conditions que l'on peut agir indirectement.

Je vois une première priorité dans la participation des enfants. La ville de Luxembourg est la ville de tous les citoyens, par conséquent aussi celle des enfants. Il est donc important, partout où cela est possible, d'impliquer les enfants et tous les autres acteurs dans les décisions. Le projet de végétalisation de la cour de l'école Henri VII en est un bon exemple. En amont de l'appel à projet, il y a eu une bonne dynamique dans le sens d'une participation de tous les acteurs. Je considère l'implication participative des enfants en fonction de leur âge comme une étape importante dans le sens d'une forte confiance en soi dans une société ouverte, diversifiée et démocratique. J'ai donc été ravi d'apprendre qu'il existe déjà des comités d'élèves dans différentes écoles. En collaboration avec le Service Enseignement, nous réfléchissons déjà à d'autres formes de participation des enfants dans notre ville.

La deuxième priorité est certainement d'éliminer la peur de l'école chez les enfants, de les motiver pour qu'ils découvrent et comprennent le monde grâce à l'école. Il ne s'agit pas en premier lieu de les tester, mais de les accompagner dans leur découverte. De mon point de vue, les compétences non techniques (*soft skills*) revêtent une grande importance, car elles permettent, à une époque où la numérisation est impressionnante, de garantir que les aspects typiquement humains - empathie, créativité, flexibilité, action durable, gestion durable de soi-même, communication, capacité à gérer les conflits et à travailler en équipe - soient préservés et renforcés. En outre, l'envie d'aller à l'école passe également par un bon accès à la nature, au monde numérique, au sport et au monde culturel et musical. Dans ce contexte, l'offre variée des sections très actives « Activités nature », Technolink, « Animation culturelle », Sport, Centre Verdi revêt une grande importance. En collaboration avec le CAPEL, une attention particulière est accordée à la manière dont les enfants vivent leur ville, s'ils se sentent libres de jouer et où, quels sont leurs besoins, par exemple dans le cadre du plan de ville pour enfants du Service Circulation. Nous y intégrons également notre expérience acquise lors de conférences et de cours de formation continue, par exemple sur le thème « Risikofreudiges Spielen ».

Je vois une troisième priorité dans la conception des bâtiments, des salles de classe et des cours d'école, qui doivent être tels que les enfants disposent de suffisamment d'espace pour pouvoir bouger, découvrir le monde de manière ludique et se rencontrer. Avec le projet « Baupiloten », nous disposons maintenant d'un excellent projet pilote, une matrice pour la nouvelle école du quartier de la Gare, qui est maintenant traduite dans les processus de travail de nos architectes. Un changement de paradigme sera possible dans la mesure où nous abordons les bâtiments sous un autre angle, c'est-à-dire non seulement sous l'angle des locaux, mais aussi sous l'angle de l'espace, qui peut être utilisé en commun (école, foyer scolaire) et de la rencontre, en intégrant également tout

un quartier, en comprenant la liste de tous les éléments d'un paysage éducatif cohérent. La fondation *Up Foundation* nous a beaucoup aidés à penser la conception du bâtiment scolaire du point de vue du quartier et nous pouvons certainement puiser dans l'expérience de nos partenaires Inter-Actions et Caritas Jeunes et Familles pour nos foyers scolaires, qui mènent un travail intensif auprès des familles et des quartiers dans les quartiers où ils sont actifs. Je me suis rendu dans d'autres communes pour voir comment elles planifient de nouveaux complexes scolaires. Je suis allé dans la commune de Bettembourg et je me rendrai cet après-midi à Esch-sur-Alzette. Il est important pour moi de mettre également en avant les PEP, dont je parlerai plus tard. En ligne de mire, la création d'un espace ouvert commun pour nos enfants : liberté dans l'espace, participation et esprit de découverte, me semblent, en ce début de mandat, les premiers piliers possibles d'une petite vision dans le sens d'une éducation globale, où l'école a un rôle important à jouer.

Comme deuxième point d'une attitude ou d'une vision possible, je voudrais donner quelques explications sur la notion de *Bildungsgemeinschaft* (« communauté éducative »). Nous entretenons une étroite collaboration avec la *Up Foundation*. La fondation parle d'une *Bildungslandschaft* (« paysage éducatif »). Il s'agit de déterminer où, dans un quartier ou une ville, se déroulent l'éducation formelle (à l'école, ...), l'éducation non formelle (dans le foyer scolaire, ...), l'éducation informelle (dans les associations, dans la famille, ...) et l'éducation « sauvage » (jouer et découvrir). *Up Foundation* tente de mettre en réseau les différents acteurs. Par communauté éducative, j'entends tous les acteurs qui participent à l'éducation de nos enfants, ainsi que les enfants eux-mêmes, sachant que dans ce contexte, l'éducation ne signifie pas des diplômes, mais la transmission de visions positives de la vie qui peuvent faire de nos enfants des enfants joyeux, confiants, libres et engagés. Il me semble donc important que ces acteurs soient mis en réseau, dans la mesure où cela est possible et représente une valeur ajoutée, car à une époque où de plus en plus d'acteurs interviennent auprès de nos enfants, les différentes actions peuvent vite se retrouver isolées. Les différents acteurs doivent pouvoir communiquer entre eux. Je pense par exemple à la collaboration entre l'école et le foyer scolaire, une collaboration dont il est également souvent question dans les PDS. Cette mise en réseau intensive a déjà lieu au sein de la commission scolaire : outre les représentants des partis politiques, des représentants du Service Enseignement, du Service Foyers scolaires, des représentants de la direction régionale, du corps enseignant, des parents d'élèves siègent dans la commission, différents représentants siégeant également au comité de cogestion. L'élaboration des PEP est une exigence du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Lors de l'élaboration des PEP, il s'agit spécifiquement de la collaboration entre les écoles et les foyers scolaires de la Ville de Luxembourg. Les PEP, qui figurent dans la présente brochure, doivent être développés dans les années à venir. En parlant de mise en réseau, je pense également à l'échange régulier avec la direction régionale au sein du comité de cogestion et à l'échange avec les différentes écoles. Il est important que nous nous comprenions tous dans un élan de participation dans l'intérêt de nos enfants, car tous les acteurs peuvent puiser dans de grandes expériences et travaillent avec beaucoup d'énergie et d'engagement. Deux groupes de travail ont été créés au sein de la commission scolaire : l'un sur le thème des cours d'école, l'autre sur le thème du harcèlement. Les deux groupes de travail ont déjà commencé leurs travaux, et je tiens à remercier chaleureusement tous leurs membres. Le travail avec les parents ou le tuteur est également important. Ils sont la première personne de contact, la première référence d'attachement de l'enfant. La Ville collabore déjà avec l'École des parents. Nous sommes en train de voir comment nous pouvons intégrer le Forum des parents. Il est important

pour nous d'établir le contact entre l'École des parents et les parents, car nous remarquons que l'École des parents joue un rôle très important et que les parents peuvent s'adresser à elle pour poser des questions. Quand on parle d'autant d'acteurs, je pense aussi à l'importance pour les enfants que le passage d'un acteur à l'autre ne soit pas trop difficile, car souvent la journée n'est pas encore très avancée et pourtant les enfants sont déjà fatigués parce qu'ils se sont levés tôt et qu'ils ont déjà été en contact avec différents acteurs dans la journée. J'envisage donc de lancer une étude pour analyser à quoi ressemble le quotidien des enfants, où apparaissent des situations stressantes pouvant éventuellement les surcharger ou contribuer à les rendre agités, et comment les différents acteurs peuvent contribuer à apporter plus de calme dans le quotidien des enfants. Les enfants ne doivent pas devenir l'écran de projection de notre société stressée. Cela pourrait en outre être un moyen de prendre en considération les différentes conditions socio-économiques des enfants et donc au moins une dimension centrale de la pauvreté des enfants. Les enfants pauvres souffrent plus souvent encore du stress que les autres enfants. Hier et avant-hier, la Caritas avait invité à un symposium sur le thème de la pauvreté des enfants et, dans ce contexte, il a notamment été souligné à plusieurs reprises que les enfants n'ont souvent pas un quotidien facile.

Dans le cadre d'une vision transversale, j'aimerais maintenant aborder un troisième point : les différents champs d'action. Dans ce qui suit, je vais aborder 7 champs d'action. J'ai déjà abordé d'autres champs d'action tels que la *Bildungsgemeinschaft*, la participation des enfants ou la collaboration entre l'école et le foyer scolaire. Ce troisième point constitue également la transition vers le présent rapport du Service Enseignement, vers les rapports d'activités.

Il convient tout d'abord de préciser que la structure du rapport de cette année est légèrement différente de celle des années précédentes. Il y a trois raisons à cela : (1.) Nous avons voulu donner une place centrale aux rapports d'activités qui concernent le domaine scolaire (rapport du Service Enseignement ainsi que les rapports de tous les départements qui dépendent du Service Enseignement). (2.) Certains points ont disparu. Non pas parce que nous aurions quelque chose à cacher, mais parce qu'ils relèvent de la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale ou de la direction régionale et que nous outrepassons donc nos compétences en demandant la remise d'un rapport qui sera publié. Il s'agit du rapport de la classe de transition et du rapport des éducateurs gradués. Ces derniers relèvent désormais du domaine de compétence de la direction régionale. La classe de transition que j'ai visitée est une institution très intéressante. Afin que le conseil communal puisse continuer à recevoir des informations à ce sujet, je ne vois aucun problème à ce que nous nous penchions sur la classe de transition lors d'une prochaine réunion de la commission scolaire en présence de la direction régionale. Lors de cette réunion, il serait également possible d'aborder le système des ESEP (équipes de soutien des élèves à besoins spécifiques), un domaine dans lequel la direction régionale fait du bon travail dans l'intérêt des enfants à besoins spécifiques. Les rapports des foyers scolaires et le rapport du CAPEL ne figurent plus dans la brochure parce qu'ils publient leurs propres rapports plus volumineux plus tard dans l'année. Nous pourrions nous pencher plus précisément sur ces rapports dans le cadre d'une réunion de la commission de l'enfance et de la jeunesse. (3.) Je souhaiterais qu'il soit un jour possible de présenter un rapport global « Enfance », comprenant le *Service Enseignement*, le service de médecine scolaire, les foyers scolaires et les crèches. Cependant, compte tenu du fait que ces services doivent publier leurs rapports à des moments précis, je ne peux pas promettre au conseil communal que cela puisse se faire.

La présente brochure contient donc le rapport du Service Enseignement ainsi que les rapports des départements

affiliés. Dans le rapport du Centre Verdi sont intégrés quelques codes QR qui fournissent des informations supplémentaires sur le travail effectué avec les enfants. Viennent ensuite le rapport du service de médecine scolaire et le rapport de nos psychologues. Les deux services effectuent un travail important. L'année passée, les psychologues ont accompagné environ 90 familles. L'École des parents est un partenaire privilégié de la Ville, se sorte que son rapport figure également dans le document. Le comité de cogestion fournit des *inputs* du point de vue du personnel enseignant. La Ville de Luxembourg fait partie des très rares communes du pays qui disposent d'un comité de cogestion, un organe qui assume en quelque sorte des tâches syndicales et qui reflète le travail du Service Enseignement du point de vue du personnel enseignant. Le comité de cogestion constitue un porte-parole important, d'autant plus que la loi scolaire de 2009 a réduit le droit de parole des communes en ce qui concerne le personnel enseignant. Les idées et les réflexions du comité de cogestion peuvent, à mon avis, servir de correctif pour les choses que nous devons garder à l'esprit afin d'avoir la meilleure qualité possible dans nos écoles. Les élections pour le renouvellement du comité de cogestion sont imminentes. Les noms des nouveaux membres du comité de cogestion seront connus lors du vote sur l'organisation scolaire 2024/2025. Les PEP marquent la transition vers les structures d'accueil.

Comme je l'ai annoncé, je vais maintenant aborder les sept domaines d'action.

La planification de nos bâtiments se fait sur la base d'un plan pluriannuel visant à répondre à la croissance dynamique de notre ville. Je profite de l'occasion pour remercier M. Wintzer et tous les collaborateurs du service de l'Architecte de leur travail. En tête de liste, on trouve par exemple un projet à Beggen – actuellement au stade d'avant-projet définitif en cours –, le projet de construction d'un bâtiment scolaire provisoire et d'un foyer scolaire provisoire à Dommeldange (stade de « projet en cours de réalisation »). Les travaux pour les infrastructures définitives (campus scolaire) débiteront en 2025. En juillet 2024, les travaux dans la cour de l'école d'Eich devraient commencer. En tête de liste figure également l'avant-projet définitif (en cours) d'une infrastructure d'école et de foyer scolaire pour les besoins du cycle 1. Ce ne sont là que quelques exemples du vaste plan pluriannuel. Nous travaillons depuis peu avec une agence externe afin d'obtenir, à l'aide d'algorithmes, des prévisions aussi précises que possible sur l'évolution des quartiers et des effectifs scolaires. Le fait est qu'actuellement, nous sommes de temps en temps en retard sur la demande. Le problème risque de s'aggraver, surtout si l'alphabétisation en français est introduite à partir de 2026. Cela mettra notamment les petites écoles de quartier au défi de disposer de suffisamment de salles de classe et pourrait également rendre notre école publique plus intéressante à de nombreuses familles dont les enfants fréquentent actuellement une école privée, ceci dans un contexte où le pourcentage d'enfants non luxembourgeois dans les écoles fondamentales de la Ville de Luxembourg est actuellement de 58 %.

Le thème des bâtiments scolaires comprend également les préoccupations quotidiennes, comme par exemple lorsque des objets sont cassés et doivent être réparés. Dans ce cas, on essaie toujours d'aider et de réparer le plus rapidement possible. Cela demande parfois beaucoup de patience. Mais il est important pour nous tous d'agir rapidement. Les messages et les demandes sont toujours transmis directement aux services compétents.

Il est également important que les cours d'école soient attrayantes et que les enfants aiment y passer du temps. Le groupe de travail y travaille intensivement. Une liste a été établie en collaboration avec nos architectes en vue de la déminéralisation des cours d'école. Je peux m'imaginer qu'une matrice sera développée, qui indiquera quelles

fonctions doivent être présentes dans une cour d'école type et avec quel pourcentage, afin de pouvoir déterminer sur cette base ce qui manque dans telle ou telle cour d'école. En collaboration avec notre département « Activités nature », nous avons développé le projet participatif « Cour d'école rue Henri VII », que nous avons soumis dans le cadre de la campagne « *Méi Gréngs an onse Schoulhäff* », lancée par le ministère. Il s'agit en tout de huit services qui, d'une manière ou d'une autre, ont des compétences en matière de cours d'école. Il me semble donc important que nous nous dirigeons à moyen terme vers un « Coordinateur Schoulhäff » (« coordinateur cours d'école »). Une stratégie pour les jardins scolaires a été élaborée en collaboration avec le département « Activités nature », et il existe un certain nombre d'idées sur la manière dont l'enseignement peut être organisé à l'extérieur. Une collaboration avec d'autres partenaires a également lieu, dans le but d'adopter une approche globale. Je profite de l'occasion pour remercier Madame Liz Pauly de son excellent travail et lui souhaiter bonne chance pour sa prochaine retraite bien méritée. Son successeur, M. Claude Peters, vient de prendre ses fonctions. Notre « *Bëschspillschoul* » connaît un grand succès. À l'occasion de la fête de printemps, j'ai pu me rendre compte du bon travail qui y est réalisé. L'approche « *Léieren dobaussen* » est de plus en plus mise en avant. Dans le quartier *Kuebebiërg*, cette approche deviendra le fondement d'une approche globale. Dans le cadre de la LUGA, il s'agit également de développer des approches adaptées aux enfants, afin qu'ils puissent apprendre et découvrir de nouvelles choses dans une ville qui revêtera alors en quelque sorte ses habits du dimanche. Une autre idée pourrait être de lancer un concours sur le thème « L'école la plus durable et la plus respectueuse de l'environnement ». La durabilité dans les écoles est également une idée qui figure à l'agenda du comité de cogestion. Actuellement, le concours est en cours et permettra de déterminer quelle est l'école où, dans un laps de temps donné, le plus grand nombre d'enfants se rendent à l'école à pied, à vélo ou en transport public. Un échange externe a déjà eu lieu sur la manière d'intégrer les trois dimensions écologique, sociale et économique dans le processus d'apprentissage des enfants, en partant d'un point de départ durable. J'ai également apprécié l'idée qui a été lancée dans le cadre de la présentation du PDS, à savoir organiser une sorte de foire aux idées, avec les meilleures pratiques de toutes les écoles.

Je ne peux que soutenir la déclaration de Monsieur Honoré Gregorius sur l'importance d'étendre l'offre Pedibus de quatre à huit quartiers de la capitale. D'une part, une telle offre contribue à une plus grande sécurité sur le chemin de l'école, d'autre part, elle permet d'éviter un trafic automobile inutile devant les bâtiments scolaires. De plus, cela permet également à certains parents de voir leurs enfants accompagnés et pris en charge dès 7.30 heures du matin. L'un de mes premiers actes officiels a été de recevoir l'été dernier une pétition dans laquelle des enfants du quartier de Merl demandaient, dans l'intérêt de la protection du climat, que le trajet entre l'école et le foyer scolaire ne soit plus effectué en bus à l'heure du déjeuner. J'ai parcouru le trajet entre l'école et le foyer scolaire à pied en compagnie des enfants. Après discussion avec les responsables, une solution *fifty-fifty* a été retenue d'un commun accord.

Le service de médecine scolaire, une institution forte, est actif à Luxembourg-Ville depuis 1928. Le service est bien implanté et très bien géré. Il apporte une grande contribution à la santé des enfants. Il est également intéressant de mentionner que le rapport de l'*Ombudsmann fir Kanner a Jugendlecher* a mis l'accent sur la santé des enfants, ce qui souligne également l'importance de notre service de médecine scolaire. Ce service mérite une mention particulière, car nous sommes l'une des rares communes du pays à disposer d'un tel service, et notre service est le seul où travaille un médecin. Le médecin qui dirige le service fait un travail remarquable. Parmi les

expériences effrayantes, on compte malheureusement le fait que 85 enfants ont été pris en charge l'année passée par notre « Cellule de conseil enfants en détresse ». Son travail demande beaucoup de sensibilité. D'autres mesures de prévention importantes sont en cours, notamment au niveau de l'éducation à la santé sexuelle et affective et au niveau de l'activité physique.

Dans un cinquième point, rappelons que nous allons nous pencher, au sein de la commission scolaire, sur l'utilisation des téléphones portables par les enfants. Nous voulons aborder ce sujet de manière calme, équilibrée et sans préjugés, en nous demandant comment et où l'écran aide nos enfants et où, comment et quand il devient un risque.

Il faut également mentionner que le service Technolink s'est beaucoup et bien développé. Des classes y passent régulièrement pour acquérir des connaissances dans le domaine du numérique. C'était impressionnant de voir tout ce que les enfants y apprennent et comment ils travaillent. Une visite de la commission scolaire au service Technolink est prévue. L'inauguration du *Makerspace* ne devrait plus tarder.

Nous nous sommes penchés sur la préoccupation du Service Sports concernant les faiblesses des enfants en natation. Dans le cadre d'une entrevue avec le ministre des Sports, nous avons discuté du recrutement de maîtres-nageurs, un problème que nous abordons. Dans l'intérêt de la Ville de Luxembourg, nous essayons de combler le manque de maîtres-nageurs le plus rapidement possible. Dans ce contexte, je tiens également à remercier Madame l'échevin Beissel, qui a accompagné les différentes étapes.

Pour finir, un mot personnel. J'aime beaucoup mon travail. Dans ma famille, le métier d'enseignant est une tradition. C'est pourquoi j'ai légèrement souri lorsqu'on m'a proposé, au sein du collège échevinal, les domaines de compétence dont je suis désormais responsable. Mes parents et l'un de mes grands-pères ont enseigné les mathématiques et la physique dans un lycée, ce qui explique peut-être que j'aime les chiffres, tout en sachant que derrière chaque chiffre se cachent des personnes. C'est ce qui rend les chiffres si importants et intéressants. Mon autre grand-père, décédé il y a un an et demi à l'âge de 104 ans, se serait peut-être assis devant un ordinateur portable qu'une autre personne aurait utilisé pour lui, et aurait écouté avec intérêt, puisqu'il a été pendant de longues années instituteur à Luxembourg-Ville, entre autres à l'école du quartier de la Gare et à celle du Pfaffenthal. D'une certaine manière, cela rend la tâche que j'ai acceptée encore plus belle.

Je me réjouis de recevoir vos avis, questions et propositions d'amélioration. Ma porte est toujours ouverte pour discuter ensemble, améliorer et faire avancer les choses. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Je remercie Monsieur l'échevin Galles de son rapport très détaillé et engagé et de ses mots de conclusion personnels. Cela montre qu'il occupe le bon poste. L'exposé de Monsieur l'échevin Galles s'inscrit parfaitement dans la lignée des rapports présentés les années précédentes par son prédécesseur, Madame Colette Mart. Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier Colette Mart de son engagement de longue date dans l'intérêt de l'école de la Ville de Luxembourg et des enfants.

VI. CIRCULATION

Madame Pascale AREND (DP) : À la hauteur du numéro 108 de la rue Adolphe Fischer, des emplacements de stationnement ont été supprimés et la terrasse devant le « Bloom

Coffee Shop » a également dû céder sa place. Comme il s'agit d'emplacements qui se trouvaient devant des commerces, je voulais demander si, dans l'intérêt des commerçants, on pouvait envisager de remettre des emplacements de stationnement à cet endroit.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Comme d'habitude, nous communiquerons au Secrétariat général les numéros des règlements temporaires pour lesquels nous nous abstenons.

Lors de la dernière réunion du conseil communal, Monsieur le conseiller Radoux avait évoqué la possibilité d'adapter la procédure. Si une possibilité pouvait être trouvée dans ce sens – dans le but de mieux garantir la sécurité des piétons aux abords des chantiers – cela éviterait au groupe LSAP la situation embarrassante de devoir toujours annoncer son abstention lors des règlements temporaires y relatifs.

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Le groupe LSAP est libre de voter comme il l'entend.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Ce sera avec plaisir que nous continuerons à prendre note de l'abstention du groupe LSAP concernant les règlements de circulation en question. La Ville est légalement tenue de respecter des procédures. Notre service compétent veille toujours à ce que les entreprises de construction soient informées des règles à respecter lors de la sécurisation des chantiers. En cas de plainte, un collaborateur se rend immédiatement sur place pour vérifier la situation.

J'ai transmis la proposition de Monsieur le conseiller Radoux au service concerné.

J'ai également appris que des emplacements de stationnement avaient été supprimés devant des magasins de la rue Adolphe Fischer. Selon mes informations, ces emplacements ont été supprimés à la demande du Service Hygiène afin de faciliter les manœuvres de retournement des camions de ramassage des ordures. Je transmettrai la question de Madame la conseillère Arend au Service Circulation.

Les règlements de circulation, dans le cadre desquels les trottoirs sont fermés pendant les travaux, sont approuvés avec l'abstention des représentants du LSAP. Les autres mesures temporaires et les modifications définitives du règlement communal de circulation sont approuvées à l'unanimité.

VII. CONVENTIONS

1. La société « Sedec s.a. » cède gratuitement à la Ville trois terrains (« place voirie ») (2,34 ares) sis aux abords de la Montée Pilate. But : régularisation foncière de la voirie et du trottoir.
2. L'établissement public Post Luxembourg accorde à la Ville une servitude de passage aux abords de la route d'Esch / rue Emile Bian. Indemnité unique : 150 €. But : pose d'une conduite d'eau potable.
3. L'établissement public Post Luxembourg accorde à la Ville une servitude de passage aux abords de l'autoroute A6 / rue Emile Bian. Indemnité unique : 150 €. But : déplacement du *Weierbaach* ainsi que des collecteurs d'eaux pluviales et usées le long de l'autoroute A6.

4. La Ville vend un terrain (« place ») (28 centiares) sis rue Georges Clemenceau à deux particuliers. Prix : 30.800 €. But : régularisation de la situation foncière.
5. La Ville acquiert auprès de la société « M2 Invest Partners » un terrain (« place ») (26,94 ares) sis rue de Beggen. L'acte fait suite à la décision du conseil communal du 6 mai 2024 d'exercer son droit de préemption à l'égard de la parcelle numéro 234/2363, sise aux abords de la rue de Beggen. Prix : 1.648.728 €. But : agrandissement de la propriété foncière communale en vue de la création de logements abordables.

Ces conventions sont approuvées à l'unanimité.

6. Nouvelle convention entre la Ville et l'association « International Women's Tennis Promotion » (IWTP). Lors de sa séance du 15 juillet 2022, le conseil communal avait approuvé une convention de partenariat entre la Ville et l'IWTP pour l'organisation des éditions 2022, 2023 et 2024 du « Luxembourg Ladies Tennis Masters ». La convention prévoyait que la Ville apporte à l'IWTP une aide logistique ainsi qu'une aide financière dans le cadre de l'organisation du tournoi de tennis en question.

Par lettre du 12 janvier 2024, l'association IWTP s'est adressée à la Ville pour demander une adaptation et une prolongation de ladite convention, étant donné que les frais d'organisation et de logistique avaient considérablement augmenté en raison du changement de site (du CK Sportcenter à la Coque). Le collègue échevinal a alors décidé de conclure une nouvelle convention de partenariat avec l'IWTP pour les éditions 2024, 2025 et 2026 du « Luxembourg Ladies Tennis Masters ».

La Ville accorde chaque année à l'IWTP un soutien financier forfaitaire de 62.500 euros. Elle s'engage également à assurer une aide logistique fournie par les services communaux :

- mise à disposition de décorations florales ;
- mise à disposition gratuite du centre culturel « Alen Tramsschapp » pour une journée entière ;
- assistance par du personnel communal pour le transport, l'installation et le démontage de matériel provenant des stocks de la Ville (100 heures de travail par édition).

La Ville s'engage en outre à prendre en charge financièrement l'aide logistique pour

- le montage et le démontage du court de tennis par une société externe chargée par l'organisateur (maximum 65.000 € par édition) ;
- l'entretien et le renouvellement du court de tennis par une société externe chargée par l'organisateur, le renouvellement du court de tennis devant en principe avoir lieu une fois tous les trois ans (montant maximum : 40.000 €) ;
- l'organisation et le financement du service d'ordre chargé des contrôles (maximum 13.000 € par édition).

Toutes les prestations accessoires éventuellement demandées à la Ville par l'IWTP en plus de celles spécifiées dans la convention seront facturées à l'organisateur en application des tarifs et prix en vigueur.

En contrepartie de l'aide financière et logistique, l'IWTP assure à la Ville une présence médiatique et publicitaire ainsi que diverses facilités pour assister à l'événement.

Monsieur Pascal CLEMENT (Piraten) : Il ne ressort pas clairement du rapport de la commission des sports qu'il a été souligné en séance qu'il est de plus en plus difficile d'attirer

les jeunes visiteurs. La publicité dans les écoles ne semble susciter que peu d'intérêt, ce que je trouve personnellement regrettable, car il s'agit d'un événement qui est justement important pour les jeunes, raison pour laquelle nous investissons toujours beaucoup dans cet événement. D'où ma proposition d'envoyer peut-être une lettre de rappel à nos écoles afin d'obtenir une participation plus active.

À la lecture de la convention, on remarque que l'organisateur n'est pas obligé de proposer une activité pour les jeunes. D'où la question de savoir s'il ne serait pas judicieux de l'inscrire dans la convention. Je sais que de telles activités sont proposées, mais elles le sont sur une base volontaire.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Nous pensons qu'il est important à la fois de soutenir le sport et de donner une visibilité aux femmes dans le sport. En effet, il a été souligné en commission que la promotion du tennis en général et du tennis féminin en particulier auprès des jeunes était insuffisante. Peut-être est-ce dû à la date de l'événement, sachant qu'il a désormais lieu plus tôt dans l'année. Il serait judicieux de sonder, avec l'organisateur, les raisons de ce manque d'intérêt chez les enfants et les jeunes. Est-ce dû au format, à la date, à la communication... ? Une autre proposition serait d'impliquer différemment les clubs de tennis et de ne pas oublier les foyers scolaires dans le cadre de la campagne de promotion. Notre groupe soutiendra la présente convention, et nous espérons qu'il sera possible de susciter à nouveau un plus grand intérêt pour l'événement auprès des enfants et des jeunes.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Nous allons, nous aussi, soutenir cette convention. Il est important que la Ville soutienne le tennis féminin, car des événements comme le « Luxembourg Ladies Tennis Masters » constituent une bonne opportunité pour renforcer la visibilité et l'intérêt du sport féminin. Même si l'on constate déjà des progrès dans la commercialisation du sport féminin dans les médias, il n'en reste pas moins que les performances sportives des femmes dans le sport de compétition ne sont toujours pas aussi valorisées que celles de leurs collègues masculins. Cela signifie également que les prix et les honoraires des femmes sont nettement inférieurs à ceux des hommes. Il est donc important que les pouvoirs publics offrent au sport féminin la plate-forme qu'il mérite.

Le soutien financier est important. C'est pourquoi l'argent des contribuables doit aussi être utilisé dans l'intérêt des citoyennes et des citoyens. En ce qui concerne l'événement « Luxembourg Ladies Tennis Masters », nous voyons encore un potentiel d'amélioration dans le sens où il faut éveiller encore plus l'intérêt, surtout chez les enfants et les jeunes, pour un tel événement. Il serait judicieux d'impliquer davantage les enfants des écoles fondamentales, les associations ainsi que les lycées situés sur le territoire de la capitale. Le moment est peut-être venu de repenser le concept, par exemple dans le sens de la devise « *De Sport bei d'Leit bréngen* », en programmant par exemple un « Open Air Match » pour rendre le sport encore plus visible, en se rendant sur place et en prévoyant un match avec entrée gratuite pour les visiteurs ou en organisant un concours qui permettrait aux jeunes membres d'un club de tennis de se mesurer à une légende du tennis. Il serait important de créer des incitations, afin d'atteindre davantage les jeunes et de susciter leur intérêt.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : En principe, nous saluons le fait qu'un « Luxembourg Ladies Tennis Masters » soit organisé à Luxembourg-Ville et que des joueuses de tennis renommées viennent au Luxembourg. Nous soutenons également la poursuite de la convention avec l'IWTP. Cependant, nous ne pouvons pas accepter que les élèves soient quasiment obligés de s'enthousiasmer pour le tennis. L'intérêt des enfants et des adolescents pour le tennis devrait se faire sur une base volontaire.

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Merci pour ces remarques largement positives.

Lors de sa séance du 15 juillet 2022, le conseil communal a approuvé une convention de partenariat entre la Ville et l'IWTP pour l'organisation des éditions 2022, 2023 et 2024 du « Luxembourg Ladies Tennis Masters ». Cette année, l'événement n'aura plus lieu au CK Sportcenter, mais à la Coque. Suite à ce changement de site, l'association IWTP s'est adressée à la Ville pour demander une adaptation et une prolongation de la convention. Les conditions et les modalités sont désormais différentes et le rôle de la Ville n'est plus tout à fait le même. Sur le site du CK Sportcenter, le service communal concerné devait acheter du bois, le découper et poser les planchers en bois conformément aux exigences du CK Sportcenter. Dans la Coque, beaucoup de choses sont plus faciles à mettre en place, ce qui réduit également l'ampleur du soutien logistique de la Ville. La Ville louera un sol en bois et s'occupera de l'entretien du sol. Le changement de lieu s'accompagne toutefois d'une augmentation des coûts pour l'association IWTP, de sorte que l'association a demandé, dans sa lettre du 12 janvier 2024, une augmentation du soutien financier. Le fait est que la Coque a considérablement augmenté ses tarifs. Au vu de ces explications, nous proposons de baisser le soutien logistique et d'augmenter le soutien financier de 50.000 € à 62.000 €.

Nous avons eu une discussion intéressante au sein de la commission des sports. La remarque formulée au cours de cette discussion, selon laquelle il est de plus en plus difficile d'attirer des jeunes visiteurs dans le cadre du « Luxembourg Ladies Tennis Masters », nous préoccupe également. De nombreuses mesures sont prises pour promouvoir la visibilité de l'événement, y compris à l'étranger. La chaîne de télévision Eurosport retransmet les compétitions, ce qui contribue également à la visibilité de la ville de Luxembourg. Au cours de toutes ces années, nous avons toujours eu à cœur de réfléchir à ce que nous pouvions faire de plus pour attirer les enfants en âge de l'école fondamentale vers l'événement. Même si la compétence de la Ville se limite aux classes de l'école fondamentale, l'idée d'impliquer les lycées a toujours été présente. Il a été proposé d'organiser des visites après les heures de cours, afin que les élèves puissent assister aux matchs de tennis et entrer en contact avec les joueuses. Les tentatives dans ce sens ont fait un flop. Les tentatives d'attirer les élèves à l'événement avec leurs professeurs d'éducation physique pendant les heures de cours n'ont pas non plus été très motivantes. Nous voulons poursuivre nos efforts. Le problème est que la volonté de participer fait défaut dans les écoles. Nous essayerons d'impliquer également les foyers scolaires. Nous allons également nous adresser aux clubs de tennis, car il faut s'attendre à ce que ce soient surtout les jeunes membres des clubs qui souhaitent voir des matchs avec des joueuses de tennis renommées. Nous soumettrons nos propositions à l'organisateur.

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Depuis deux ans, depuis qu'il ne s'agit plus d'un tournoi WTA, nous essayons de faire en sorte qu'une classe d'école fondamentale ait la possibilité de s'entraîner avec les joueuses. D'autre part, l'organisateur s'est engagé à ce que des enfants vivant dans des foyers (par exemple un foyer de la Croix-Rouge) aient accès gratuitement à l'événement et puissent assister à des matchs. L'organisateur veille à ce que les enfants concernés soient transportés en bus vers l'événement. Différentes initiatives sont donc en cours pour permettre aux jeunes de découvrir le monde du tennis et de vivre le tennis à un haut niveau. Je trouve également intéressante la perspective d'organiser un match en plein air sur la place Guillaume II. Nous allons prendre en compte les propositions qui ont été faites.

La convention est approuvée à l'unanimité.

VIII. AFFAIRES JUDICIAIRES

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Le conseil communal autorise-t-il le collège échevinal à accepter le désistement d'instance et l'action notifié par la société BCM dans le dossier « Parking Martyrs » ?

Le conseil communal marque son accord.

IX. URBANISME

Classement du bâtiment n° 14, rue Godchaux comme patrimoine culturel national

Par courrier du 13 mars 2024, Monsieur le Ministre de la Culture a informé la Ville qu'en vertu des dispositions de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel, il a l'intention de classer patrimoine culturel national l'immeuble sis 14, rue Godchaux, inscrit au cadastre sous les numéros 593/1730 et 593/1731 de la section HaA de Hamm.

Suivant le PAG, les parcelles concernées sont classées dans une « zone agricole [AGR] ». La parcelle numéro 593/1731 est partiellement couverte par une zone inondable. L'immeuble principal est construit sur la parcelle numéro 593/1730.

Le cadastre de 1822 indique une parcelle non construite. Dès 1851, la famille Godchaux, industriels du textile à Schleifmühle, construit une maison d'habitation sur la parcelle qui longe l'Alzette. L'immeuble est ensuite agrandi et finalement reconstruit vers 1900, en tant que villa représentative sur les fondations de la construction du XIX^e siècle. L'immeuble se distingue par son architecture éclectique et ses façades asymétriques. Dans l'ensemble, l'immeuble dispose d'un grand degré d'authenticité. Grand nombre des structures d'origine, à l'intérieur comme à l'extérieur, sont conservées, selon l'expertise du ministère de la Culture.

Vu le caractère patrimonial de l'immeuble, son caractère authentique et son importance quant à l'histoire industrielle de la Ville, le Service Urbanisme, advise favorablement la proposition de classer patrimoine culturel national l'immeuble occupant la parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 593/1730 (14, rue Godchaux). Par contre, il advise défavorablement le classement comme patrimoine culturel national de la parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 593/1731 en raison de l'absence d'éléments à caractère patrimonial sur cette parcelle.

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : Le bâtiment sis 14, rue Godchaux se caractérise par un haut degré d'authenticité. Notre Service Urbanisme soutient la proposition de classer ce bâtiment patrimoine culturel national. Alors que le ministère de la Culture s'est prononcé en faveur du classement au patrimoine national de la parcelle numéro 593/1731, notre Service Urbanisme s'y oppose, partant du principe qu'il s'agit d'une erreur du ministère de la Culture. Le groupe *déi gréng* soutient les propositions de notre service.

La réunion de la commission du développement urbain, au cours de laquelle nous avons examiné le présent dossier, a eu lieu hier. Le compte rendu de la réunion nous est parvenu ce matin. Je souhaiterais que le délai de préparation soit plus long afin de permettre aux conseillers communaux de se préparer correctement à la séance du conseil communal.

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Pour les explications, je donne la parole à Monsieur le conseiller Radoux, président de la commission du développement urbain.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Il y a eu un problème de timing. Si nous avions attendu la prochaine réunion du conseil communal pour prendre une décision, le délai aurait expiré. Pour les avis sur des propositions du ministère de la Culture, il faut respecter des délais. Pour la réunion de la commission précédente, le service compétent n'a pas pu préparer le dossier. C'est pourquoi il a été porté à l'ordre du jour de la réunion d'hier à la dernière minute.

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Il va de soi que nous nous efforçons d'éviter de telles situations. Mais il était important pour nous de pouvoir donner un avis, d'autant plus que nous sommes favorables à un avis positif en ce qui concerne le terrain n° 593/1730 et à un avis négatif en ce qui concerne le terrain n° 593/1731.

Madame Emilie COSTANTINI (CSV) : Vu le caractère patrimonial du bâtiment, son caractère authentique et son importance pour l'histoire industrielle de la ville de Luxembourg, nous soutenons la proposition de classer la maison d'habitation comme patrimoine national. Le groupe CSV soutient également la proposition de notre service d'émettre un avis négatif pour la parcelle adjacente. La commission consultative a soutenu à l'unanimité les deux propositions de notre service.

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : L'importance architecturale du bâtiment n° 14, rue Godchaux ne fait aucun doute. Il me semble important de préciser que ce bâtiment était autrefois la propriété de la famille Godchaux. Avec les infrastructures industrielles de Schleifmühle et de Pulvermühle, ce bâtiment constitue une autre pièce du puzzle d'un concept. Il convient également de mentionner que deux bourgmestres de l'ancienne commune de Hamm ont autrefois habité dans cette maison.

La parcelle adjacente est inscrite comme terrain agricole dans le PAG. Etant donné qu'elle est également située dans une zone inondable et qu'il semble qu'aucune fouille archéologique ne soit nécessaire, l'historien que je suis, et notre groupe, ne peuvent que soutenir la proposition du service de ne pas inscrire cette parcelle au patrimoine culturel national.

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Les interventions de Monsieur le conseiller Philippart sont toujours intéressantes, car elles replacent le dossier dans un contexte historique.

Le conseil communal émet à l'unanimité un avis favorable au classement de l'immeuble sis 14, rue Godchaux comme patrimoine national, et un avis négatif sur le classement de la parcelle adjacente en tant que patrimoine national.

X. SUBSIDES EXTRAORDINAIRES

Des subsides extraordinaires sont accordés à l'unanimité aux associations suivantes :

Yacht Club du Luxembourg Subside de démarrage	1.100 €
SC Hamm 1970 « European Equipped Powerlifting Championships »	5.425 €
Cal Spora Luxembourg « Urban Trail 2024 »	23.000 €

Curling Club Luxembourg « Coupe de l'amitié 2024 »	900 €
Caritas Luxembourg Subside pour les frais de location d'un chalet au « Oktavmäertchen »	1.740 €
Coin de terre et du foyer Beggen Acquisition d'abris de jardin et d'outils	4.000 €
Coin de terre et du foyer Beggen Installation d'un clubhouse (rue de Bastogne)	23.800 €
Bossuet Gaveliers Toastmasters Club Subside de démarrage	1.500 €
Coin de terre et du foyer Beggen Acquisition de bois et de matériel	4.000 €
Danzsportclub Rout-Wäiss-Blo Lëtzebuerg 50 ^e anniversaire	2.200 €
Fanfare Royale Grand-ducale Luxembourg-Grund-Fetschenhof-Cents-Pulvermühl Concert de gala	2.000 €
Lux Vocalis Projet culturel « Le Requiem de Gabriel Fauré »	4.000 €

XI. CRÉATION DE POSTES

Le conseil communal est appelé à approuver la création de deux postes au Service Crèches ainsi que de 17 postes au Service Sports.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Serait-il possible d'obtenir des informations supplémentaires sur les raisons de la création de 14 postes de « Hallenwart » supplémentaires au Service Sports ?

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Cela peut être lié au fait que les heures d'ouverture de nos halls sportifs ont été étendues.

Madame l'échevin Simone BEISSEL : De nombreuses personnes partent à la retraite et une nouvelle réglementation sur les heures supplémentaires est entrée en vigueur. Le taux d'occupation de nos salles de sport et de nos piscines est de 98 % (entre 6 et 23 heures). Au Luxembourg, la durée normale de travail est de 8 heures par jour et de 40 heures par semaine. Dans les grands halls sportifs, pour des raisons de sécurité, trois « Hallenwarte » doivent être présents. Je suis heureuse que nous ayons réussi à recruter un nombre suffisant de « Hallenwarte » remplissant les critères.

Le conseil communal donne son accord à l'unanimité.

XII. OFFICE SOCIAL : CRÉATION DE POSTES

Le conseil communal est appelé à aviser les décisions suivantes du conseil d'administration de l'Office social :

- création d'un poste administratif (statut : salarié, niveau de qualification : équivalent à un bachelor) ;
- création d'un poste administratif (statut : salarié, sans qualification académique spécifique) ;
- création d'un poste administratif (statut : salarié, niveau de qualification : diplôme d'aptitude professionnelle).

Madame Antonia AFONSO (LSAP) : La crise de ces dernières années a pour conséquence que la situation de nombreux concitoyens devient de plus en plus précaire. Il est donc très important d'augmenter les capacités des offices sociaux. Il y a toutefois un problème : de nombreuses personnes qui font appel aux services de l'Office social ont un emploi qui ne leur permet pas de joindre l'Office social pendant les heures d'ouverture. Serait-il possible de prolonger les heures d'ouverture de l'Office social jusqu'à 17.30 heures ?

Madame l'échevin Corinne CAHEN : Une telle décision relève de la compétence du conseil d'administration de l'Office social. Je transmettrai la question au conseil d'administration. Une extension des heures d'ouverture signifie automatiquement qu'il faut du personnel supplémentaire.

Le conseil communal émet un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Nous sommes arrivés à la fin de la séance. La prochaine réunion aura lieu le 10 juin et sera exclusivement consacrée à la discussion sur l'organisation scolaire 2024/2025.

À tous ceux qui partent en vacances, je souhaite de bonnes vacances. Aujourd'hui, c'est la Fête des voisins. Je souhaite à tous les voisins qui organisent une fête de passer un moment convivial et de pouvoir faire la fête sans pluie.